

Club RH

PARTAGER [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Imprimer](#)

GAZETTE PASS **activé**

ACCUEIL > CLUB RH > ACTUALITÉS RH > A LA UNE RH > L'impact du Covid dans la fonction publique territoriale

CRISE SANITAIRE

L'impact du Covid dans la fonction publique territoriale

Publié le 06/01/2022 • Par [Emeline Le Naour](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS



Quelques jours avant la réunion sur la continuité des services publics de la ministre de la Fonction publique avec les principaux opérateurs et administrations têtes de réseau de service public, l'Observatoire syndical de la fonction publique territoriale, organisme émanant de la CGT du Grand Reims, a publié un document décortiquant les impacts de la crise sanitaire sur les agents et leurs conditions de travail. Il pointe aussi la dégradation du dialogue social dans les collectivités.

Wladimir1804 / AdobeStock

RÉAGIR À CET ARTICLE

SUR LE MÊME SUJET

Crise sanitaire : enfin les détails sur les impacts RH dans les collectivités

La CGT Grand Reims lance son propre Observatoire de la territoriale

Perte de sens : le blues des agents territoriaux

L'impact du Covid dans la fonction publique territoriale

Publié le 06/01/2022 • Par [Emeline Le Naour](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)

Quelques jours avant la réunion sur la continuité des services publics de la ministre de la Fonction publique avec les principaux opérateurs et administrations têtes de réseau de service public, l'Observatoire syndical de la fonction publique territoriale, organisme émanant de la CGT du Grand Reims, a publié un document décortiquant les impacts de la crise sanitaire sur les agents et leurs conditions de travail. Il pointe aussi la dégradation du dialogue social dans les collectivités.

Dans une [publication](#) ⁽¹⁾ rendue publique le 3 janvier, l'Observatoire syndical de la fonction publique territoriale (OSFPT), émanant de l'Ufict (ingénieurs et cadres) CGT du Grand Reims et lancé en juin 2021, revient sur les conséquences de la crise sanitaire sur les agents territoriaux et les modes d'organisation du travail dans la FPT.

Le document insiste sur le bouleversement du cadre juridique relativement protecteur des agents ainsi que le statut de la territoriale durant cette crise sanitaire, bien que « ces mutations étaient présentes antérieurement à la crise sanitaire, avec un effet accélérateur et amplificateur de celle-ci », soulignent les auteurs de l'étude ⁽²⁾.

Selon l'étude, le maintien du travail en présentiel à partir de mars 2020 concernait principalement les agents de l'état civil (à 81 %), de la comptabilité/finances (à 74 %), des services techniques (à 56 %), des DRH (à 43 %), du service funéraire (39 %), de la gestion de la propreté urbaine (34 %), des services assurant les gardes d'enfants des personnels mobilisés (32 %), du service informatique (23 %), du service eau/assainissement/électricité

(22 %), police municipale (13 %) et autres (16 %) ⁽³⁾. Au total, « 25 % des collectivités auraient vu la totalité de leurs agents rester en présentiel », lors du premier confinement.

Télétravail accru mais peu de moyens

La densification du télétravail pour les autres agents territoriaux a, quant à elle, transformé les processus de travail entre les managers et leurs agents engendrant des écueils. Ainsi, la publication de [l'OSFPT](#) estime que 40 % des agents se seraient même retrouvés sans objectif professionnel en 2020. De leur côté, seuls 6,1 % des encadrants de la FPT notaient la mise en place par leurs collectivités d'un guide organisationnel. « Cette absence d'appui a conduit certains à développer un management plus directif comme le constate 8,8 % des agents », poursuivent les auteurs.

En terme d'équipement, les équipements déployés pour permettre le télétravail des agents ne semblaient pas non plus à la hauteur des enjeux, [selon les données collectées par l'Observatoire](#). Seuls 68,9% des agents ont été équipés d'un PC professionnel, 51,8 % d'un téléphone professionnel, 41 % avaient un VPN et 1,9 % étaient équipés d'une imprimante professionnelle. « Il y a donc eu un recours massif aux moyens personnels pour produire le travail indispensable à la réalisation des missions de service public », concluent les auteurs.

Taux de contamination des agents

Les auteurs rappellent les chiffres de la contamination de la Covid, observés par la Dares en mai 2021. 17 % des cadres A et des agents de catégorie C auraient été contaminés et 19 % des cadres B. Soit des taux proches de l'ensemble des salariés. Dans la fonction publique territoriale, très féminisée, 80 % des agents de catégorie C contaminés étaient des femmes comme 65 % des cadres B et 56 % des cadres A.

Statut encore protecteur pour les fonctionnaires

Si la crise sanitaire a impacté l'accès et le maintien à l'emploi, ainsi que la rémunération des salariés, en voyant 1,4 million de salariés du privé placé en chômage partiel, en juin 2021, les fonctionnaires territoriaux placés en ASA sont restés quant à eux protégés par le statut de 1983.

Ceci étant, l'étude de l'OSFPT remarque que le taux d'agents se déclarant informés quant au maintien de leurs droits était relativement faible en 2021 : 35,15 % pour la rémunération, 35,05 % pour la position administrative, 31,07% pour les congés et RTT. Notant « que 58 % d'entre eux ont été informés par les syndicats ».

« Dans les collectivités employant plus de 100 agents, plus de 40 % des agents ont été placés en ASA au moins un jour », détaille le document. Les ASA « garde d'enfants » ont été plus souvent demandées par les agentes : 41 % des collectivités ont placé des agentes en ASA « garde d'enfants », contre 25 % des agents.

Concernant la rémunération, « les employeurs territoriaux observent pour les agents présents sur site, ceux en télétravail ou travaillant à distance, que tous les éléments de la rémunération ont été maintenus pendant la première période de confinement ». En revanche, en ce qui concerne les agents contractuels, « 43% des collectivités n'ont pas renouvelé les contrats de travail arrivant à échéance pendant le premier confinement ».

Dialogue social égratigné

Autre conséquence de la crise sanitaire, le recours aux instances de dialogue social s'est amoindri dans les collectivités, relève l'observatoire. Accélétratrice des effets de la loi de transformation de la fonction publique (qui prévoit la suppression des CHSCT et des CT au profit des comités sociaux au 1^{er} janvier 2023), la crise a favorisé l'organisation des réunions informelles en lieu et place de convocations des CT dans les collectivités.

Ainsi, « seules 20 % des communes disposant d'un plan de reprise des activités l'ont présenté en CT. De même, seules 15 % des communes ayant imposé à leurs agents la prise de jours de congés ou d'ARTT, auraient consulté le CT ».

Références

- [La Covid 19, catalyseur d'un nouveau modèle de gestion de la ville \(OSFPT, janvier 2022\)](#)

Notes

[Note 01](#) Le document est originellement une contribution scientifique au colloque international et pluridisciplinaire "Ville et Covid", organisé par le Centre de recherche en anthropologie sociale d'Oran en Algérie qui n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

[Note 02](#) Karim Lakjaâ, élu CGT au CSFPT et Léa Lakjaâ, doctorante en science économique

[Note 03](#) chiffres issus d'une étude de [l'UFICT CGT](#), datant d'avril 2020 et de ceux tirés d'une [enquête réalisée](#) conjointement par l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France, mai 2021

[Réagir à cet article](#)

Sur le même sujet

- - [Crise sanitaire : enfin les détails sur les impacts RH dans les collectivités](#)
 - [La CGT Grand Reims lance son propre Observatoire de la territoriale](#)
 - [Perte de sens : le blues des agents territoriaux](#)